

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : Finances  
locales

Sous matière : Décisions  
budgétaires

**OBJET :**  
**EXAMEN ET VOTE**  
**DU BUDGET 2017**  
-  
**ASSAINISSEMENT**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 35

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 04.10.2017

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 04.10.2017

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **18 AVR. 2017**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2017-78  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM  
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,  
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André,  
ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard,  
VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT  
Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul,  
THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric,  
POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

**Absents :**

Mme CHOPIN Marie-Christine,  
Mme ISSALYS Jeanne,

**Secrétaire** : Mme SOULIER Agnès,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1  
et suivants,

Vu de débat sur le rapport d'orientation budgétaire en date du 27 février 2017,

Les articles L1612-1 et 2 du code général des collectivités territoriales fixent la  
date limite du vote du budget primitif au 31 mars de l'exercice auquel il  
s'applique, cette date limite étant reportée cette année au 30 avril, monsieur le  
Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et les  
efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, suite à l'examen du projet remis  
avec la convocation,

Après avis de la commission des finances du 07 avril 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE d'adopter le budget primitif ASSAINISSEMENT 2017 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	1 005 606 €	1 005 606 €
Section d'exploitation	398 900 €	398 900 €
<b>Total</b>	<b>1 404 506 €</b>	<b>1 404 506 €</b>

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.

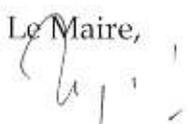
Ampliation faite le :  
**18 AVR. 2017**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**12 AVR. 2017**  
Par publication le :  
**18 AVR. 2017**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 12/04/2017  
N°011-211100763-20170410-2017-78-DE